

CONFERENCE DE PRESSE 14/01/2015 L'INSERTION A PARTIR DE 2015

1 - LE DISPOSITIF DU PLIE EST APPELE A SE RENOUELER EN 2015 POUR TROIS RAISONS :

- **APPLICATION DE LA CIRCULAIRE DU 3/06/2009** EXIGEANT QUE LES ORGANISMES INTERMEDIAIRES (FONCTION ESSENTIELLE POUR LES GESTIONNAIRES DES PLIE PERMETTANT LA PERCEPTION ET LA REDISTRIBUTION DU FSE) **DISPOSENT DE LA TAILLE CRITIQUE SUFFISANTE ASSURANT LA GARANTIE FINANCIERE** DE LEUR GESTION. INVITE AU **REGROUPEMENT DES PLIE** (OI PIVOTS). **APPUIE NE DISPOSE PAS DE CES CAPACITES** : CONVENTION AVEC LE CG POUR AVANCE DU FSE. LA CONSTITUTION D'UN OI PIVOT AVEC LE CG COMPLEXIFIE LES PROCEDURES ET LA GESTION. **APPUIE PERD DONC SON STATUT D'OI** (DECISION DE LA DIRECTE REGION). EN CONSQUENCE, IL NE PEUT PLUS MOBILISER ET DISTRIBUER LE FSE. IL AURAIT PU RESTER ANIMATEUR DU PLIE CHARGE DE CETTE FONCTION PAR LE CG MAIS ALEATOIRE CAR APPEL D'OFFRE.
- **DEUX ACCORDS-CADRES** : L'ACCORD-CADRE ENTRE L'ETAT ET L'ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE POUR LA MOBILISATION DU FSE EN FAVEUR DE L'INCLUSION SOCIALE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE SIGNE EN AVRIL 2014, L'ACCORD-CADRE ENTRE LA DGEFP, L'ADF ET AVE CONFIRME LE CG DANS SA FONCTION DE CHEF DE FILE EN MATIERE D'INCLUSION SOCIALE. LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION EST LE CADRE STRATEGIQUE TERRITORIAL DE REFERENCE DE L'INCLUSION ET DU FSE PAR LEQUEL LE CONSEIL GENERAL COORDONNE LES POLITIQUES D'INCLUSION. SON COMITE DE PILOTAGE DU 3/7/2014 A DECIDE SON EXTENSION AU-DELA DES PUBLICS RSA, A TOUS LES PUBLICS EN DIFFICULTE D'INSERTION.
- **2014 : DERNIERE ANNEE DES MODALITES DE FINANCEMENT SPECIFIQUES AU PLIE GRAND TARBES-LOURDES**. LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE IMPLIQUE LA FIN DE L'EXCEPTION DE NOTRE PLIE : LA PARITE ENTRE LES TROIS CO-FINANCEURS, CG, GRAND TARBES-LOURDES, ETAT, A TRAVERS LE GIP-CUCS, PUISQUE L'ETAT N'A PAS VOCATION A FINANCER DE CETTE MANIERE LES PLIE - RAPPEL DES FINANCEMENTS DES PLIE : COMMUNES OU EPCI (50%), CG (38%), REGIONS (12%). LA QUESTION DE NOUVELLES MODALITES DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF EST DONC POSEE.

2 - LE DISPOSITIF DOIT ETRE MAINTENU, SON PERIMETRE ELARGI, SON EFFICACITE ET SON EFFICIENCE AMELIOREES POUR DEUX RAISONS :

2.1 - LA SITUATION DE L'EMPLOI ET LE FORT TAUX DE CHOMAGE : FIN SEPTEMBRE 2014 :

- DANS LE 65 : 20 100 DE (ABC), 11,2%, +4,2% EN UN AN, DELD : 44% ;
- GRAND TARBES : 8 000, +7% EN UN AN, DELD : 44%, +11.6%, RSA : 24%, +12.3%, JEUNES : 16%, +0.5%, SENIORS : 23%, +12,2% ;
- LOURDES : 1600, +9.7% ; DELD : 42%, +19% ; RSA : 20%, +10%, JEUNES : 14%, +8.1%, SENIORS : 29%, +21%.

2-2-LES RESULTATS DU PLIE : EN PROGRESSION CONSTANTE ILS DEMONTRENT SA PERTINENCE :

RAPPELONS QUE SUR LA PERIODE 2007-2014, LE PLIE GRAND TARBES-LOURDES :

- A ACCOMPAGNE **1655 PERSONNES**, UN PEU PLUS DE **500 PERSONNES** PAR AN DONT 83% ONT UNE FORMATION INFERIEURE AU NIVEAU V, 61% SONT DES FEMMES, 22% DE JEUNES, 23% DE SENIORS, 45% DES ATTRIBUTAIRES DU RSA, 41% DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE TRES LONGUE DUREE.
- A PERMIS LA PROGRESSION DU NOMBRE DE SORTIES POSITIVES (CDI, CDD DE PLUS DE 6 MOIS, FORMATION QUALIFIANTE, CREATION D'ENTREPRISE) DE **30% (51) EN 2011 A 47% EN 2014 (88)** ; AU TOTAL, SUR CES CINQ ANNEES(2010-2014) **208 PERSONNES** ONT RETROUVE LE CHEMIN DE L'EMPLOI DURABLE (LE NOMBRE DE CELLES ET CEUX QUI ONT AVANCE SUR CE CHEMIN EST BIEN PLUS IMPORTANT. **2007-2013 : 493 SORTIES POSITIVES.**

3 - QUELLE CONFIGURATION DEVAIT PRENDRE LE PLIE COMPTE TENU DES NOUVELLES DISPOSITIONS ?

J'AI RENCONTRE ET TRAVAILLE DURANT L'ETE AVEC NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS : LES SERVICES DE L'ETAT, EN PARTICULIER **MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL**, SUR LES PERSPECTIVES 2015-2020, **CONSEIL GENERAL, GRAND TARBES ET VILLE DE LOURDES, POLE EMPLOI, MISSION LOCALE** POUR ECHANGER SUR L'AVENIR DU PLIE.

TROIS OPTIONS :

- **CONSTITUTION D'UN OI PIVOT AVEC LE CG,**
- **LE CG PREND EN CHARGE LA GESTION ET L'ATTRIBUTION DU FSE, CONTRE A APPUIE PAR APPEL D'OFFRE L'ANIMATION DU PLIE,**
- **LE CG PREND EN CHARGE TOUTE L'ACTIVITE DU PLIE.**

J'AI RENCONTRE LE PRESIDENT DU CG LE 28/08. AU COURS DE CET ENTRETIEN AUQUEL PARTICIPAIT CHANTAL BAYET, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES DU CG, NOUS AVONS ECARTE LES DEUX PREMIERES HYPOTHESES, LA PREMIERE TROP COMPLIQUEE, LA SECONDE TROP COMPLEXE.

LE PRESIDENT MICHEL PELIEU M'A CONFIRME SA DECISION PAR LETTRE DU 22/09/2014 : « **L'ACTIVITE DU PLIE SE TROUVE DONC DE FAIT PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE DU PTI DANS DES CONDITIONS RESTANT A DEFINIR** » (LETTRE DU PRESIDENT DU CG DU 22/09/2014).